

Quand en 2000, Ariel Sharon devenu premier ministre d'Israël, déclare « *nous allons maintenant achever ce qui n'a pas été achevé en 1948* » les choses sont claires : ce qui n'a pas été achevé, c'est la Nakba. Il fautachever le processus d'expulsion et de dépossession du peuple palestinien de son territoire ainsi que du droit à son histoire et à sa culture.

Depuis 70 ans, la vie de l'ensemble des générations de Palestiniens est faite d'injustice et de discrimination. Exil forcé pour les réfugiés ; citoyenneté de seconde zone en d'Israël ; violence de l'occupation et de la colonisation en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et violence du blocus à Gaza.

- La continuation de ces violations permanentes des droits humains et du droit international malgré les condamnations de la communauté internationale a une cause simple : l'impunité dont Israël bénéficie depuis 70 ans.
- Israël s'enfonce dans une dérive d'extrême droite accentuant sans cesse la division de la société et la haine de l'autre et adoptant nombre de lois liberticides.
- La politique des États-Unis de Trump est un encouragement à l'accélération de ces politiques : il ne reconnaît ni la colonisation ni l'occupation, il entérine la violation du droit par Israël à Jérusalem, il suspend les versements à l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), il conteste la légitimité des Nations unies.
- L'attentisme actuel de l'Union Européenne et du président français pour reconnaître l'État de Palestine - malgré les votes du Parlement - maintient la Palestine dans une situation de faiblesse diplomatique tout en encourageant Israël dans sa violation permanente du droit.

Agir pour que justice soit rendue au peuple palestinien

L'AFPS - avec ses 100 groupes locaux - multiplie tout au long de cette année actions et interventions pour que justice soit rendue au peuple palestinien : l'État d'Israël doit respecter les droits humains et le droit international. Nous devons obtenir de nos dirigeants qu'ils prennent enfin leurs responsabilités et passent aux actes. Cela passe par des sanctions effectives contre l'État d'Israël tant qu'il ne respecte pas les droits humains et le droit international et par la reconnaissance de l'État de Palestine.

La mobilisation citoyenne que nous proposons est un moyen pour y parvenir.

- 
- ⇒ Conférences, présences lors d'événement publics, événements culturels, informations, manifestations de solidarité, interventions auprès des autorités et des élus, campagne Boycott Désinvestissement Sanction (BDS)...
 - ⇒ Rejoignez-nous lors de ces actions, informez-vous et retrouvez nos campagnes sur nos sites national ou locaux.

N'hésitez pas à consulter notre site www.france-palestine.org : onglet mobilisation/campagnes la page facebook campagne 2018 : <https://www.facebook.com/2018JusticePourLaPalestine/>



ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ
21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Tél : 01 43 72 15 79
afps@france-palestine.org
www.france-palestine.org

Suivez nous sur et @AFPSOfficiel

1917
048
2018

JUSTICE POUR LA PALESTINE



**L'année 2018 est une année particulière pour la Palestine.
Elle marque les 70 ans de la création de l'État d'Israël
et de l'expulsion des Palestiniens.**

Le 29 novembre 1947, par le vote de la résolution 181, l'ONU recommande *plan de partage* qui octroie 56 % de la Palestine à un État juif et 43 % à un État arabe, et prévoit un statut international pour Jérusalem. La population en Palestine comprend alors 1 120 000 Arabes et 565 000 Juifs. L'idée des fondateurs d'Israël n'était pas de se contenter du *plan de partage* de l'ONU mais de s'emparer de la totalité de la Palestine historique et d'en chasser sa population faisant fi des droits humains, du droit international et de leur engagement, lors de l'admission d'Israël à l'ONU en 1949, d'en respecter toutes les résolutions.

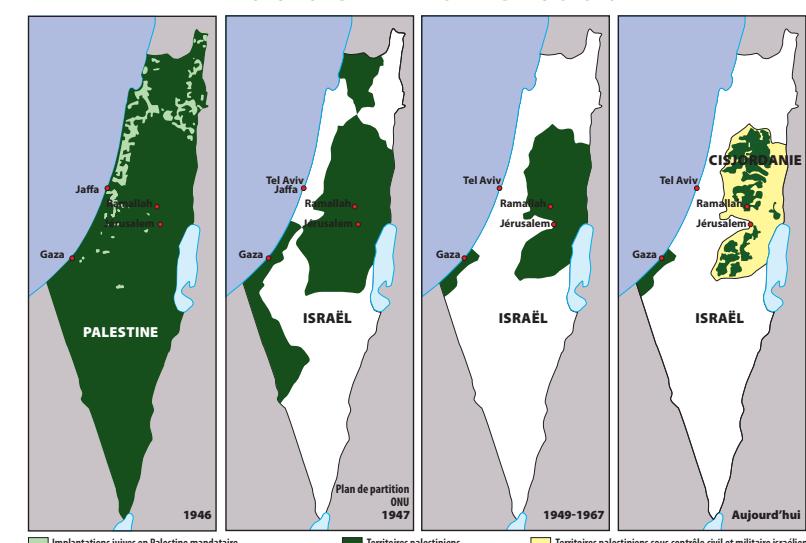
C'est 80% de la population arabe palestinienne qui sera expulsée. Cette expulsion est organisée par le Plan Dalet élaboré en Mars 1948 mais elle avait commencé dès l'automne 1947. La moitié sera expulsée avant la première guerre israélo-arabe déclenchée le 15 mai 1948 au lendemain de la création de l'État d'Israël.

Au total plus de 500 villages palestiniens et 11 quartiers de villes palestiniennes seront détruits ou rasés, environ 800 000 palestiniens seront expulsés vers le Liban, la Jordanie, la Syrie, Gaza, la Cisjordanie et deviendront réfugiés.

C'est la Nakba - la catastrophe - que nous commémorons cette année.

Ce processus de dépossession et d'expulsion, démarré avant 1948, est toujours à l'œuvre aujourd'hui.

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



La Nakba : un nettoyage ethnique planifié, un processus qui a commencé avant 1948 et qui se poursuit jusqu'à maintenant

■ Massacres et destructions

Le 29 novembre 1947, par le vote de la résolution 181, l'ONU recommande « un plan de partage » qui octroie 56 % de la Palestine à un État juif et 43 % à un État arabe, et prévoit un statut international pour Jérusalem. Mais les fondateurs d'Israël veulent expulser le maximum de Palestiniens de la partie du territoire qui leur a été attribuée par le plan de partage. Dès novembre 1947, s'ouvre une période de violence et de terreur d'abord exercées par les milices sionistes puis, à partir du 14 mai 1948 - date de la proclamation unilatérale de l'État d'Israël - par son armée. Au total plus de 500 villages et 11 quartiers de villes palestiniennes sont vidés de leurs habitants et rasés ou détruits. C'est un véritable nettoyage ethnique : la Nakba

■ Dépossession

Les pays arabes voisins perdent la guerre qu'ils ont déclarée au nouvel État juif dès le 15 mai, et Israël s'approprie les terres palestiniennes conquises. À la signature du dernier cessez-le-feu en mars 1949, Israël contrôle 78 % de la Palestine et en laisse 22 % aux Palestiniens, la Cisjordanie annexée par la Jordanie et Gaza sous le contrôle de l'Égypte. Aux expulsions s'ajoutent confiscation de biens, occupation des terres et gel des avoirs bancaires palestiniens. Israël crée tout un arsenal législatif pour « légaliser » ces confiscations comme la loi des absents. Les biens ainsi confisqués sont attribués aux immigrants juifs.

■ Jérusalem 1948

De décembre 1947 à juillet 1948, presque toute la population arabe palestinienne est expulsée des quartiers et villages de l'Ouest de la ville pour laisser place à une Jérusalem juive israélienne - le 9 avril les milices sionistes massacent 100 villageois palestiniens à Deir Yassin. Jusqu'à 80 000 palestiniens de la zone municipale ouest israélienne deviennent réfugiés, cherchant refuge principalement dans la partie orientale de la ville, ailleurs en Cisjordanie et en Jordanie. Israël confisque leurs biens, et les attribue à sa population juive.

En Juillet 1948 : l'armée jordanienne expulse toute la communauté juive (autour de 2000 personnes) de la vieille ville de Jérusalem-Est. Leurs biens sont saisis par le Conservateur Jordanien des biens des ennemis.

Israël a immédiatement adopté une série de lois discriminatoires, afin d'achever le nettoyage ethnique de 1948 et d'assurer une domination juive-israélienne permanente

*Des compléments sur notre site : www.france-palestine.org
onglets thématiques ou références*

■ Expulsés - Réfugiés

Entre 1947 et 1949, 800 000 palestiniens sont chassés par la force de leurs villages ou quartier, vers le Liban, la Jordanie, la Syrie, la Cisjordanie ou la région de Gaza : c'est la Nakba. Empêchées de retourner chez eux, ces personnes déplacées deviennent des réfugiés palestiniens vivant pour la plupart d'entre eux dans des camps où l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) leur garantit une assistance humanitaire qui devait être provisoire. En juin 1967 l'offensive militaire israélienne en Cisjordanie et Gaza conduit à l'expulsion de près de 300 000 palestiniens vers la Jordanie : c'est la Naksa.

En 2018, près de 6 millions de réfugiés palestiniens répartis au Proche Orient et dans le monde attendent toujours l'application de leurs droits. (Résolution de l'ONU n°194).

■ Apartheid*

Les citoyens palestiniens d'Israël sont soumis à des politiques discriminatoires parce que non-Juifs. Les Palestiniens de Jérusalem-Est subissent des discriminations dans l'accès à l'éducation, la santé, l'emploi, la résidence et aux droits de construction. Les Palestiniens de Cisjordanie sont régis par le droit militaire quand les colons sont régis par le droit civil israélien ; ils se voient interdire l'usage de routes réservées aux colons et à l'armée. Les réfugiés et les exilés palestiniens sont interdits de retourner chez eux en Israël et dans le Territoire palestinien occupé alors que tout Juif peut s'y installer.

L'apartheid constitue un crime.

*voir rapport Falk et son interview sur le site de l'AFPS

■ Annexion- Confiscation

En juin 1967, Israël poursuit son entreprise en occupant toute la Palestine historique y compris Jérusalem-Est qu'il annexera dans la foulée. Depuis, la colonisation ronge les terres palestiniennes : colonies de peuplement, agricoles, industrielles, zones militaires, autant de terres et de richesses naturelles qui sont confisquées à leurs propriétaires palestiniens en violation du droit international. La 4ème convention de Genève qualifie la colonisation de crime de guerre.

Avec la construction du mur, Israël a trouvé un autre instrument pour annexer les terres et l'eau des Palestiniens. Il en va de même avec le réseau de routes coloniales interdites aux Palestiniens. Autant de violations du droit international. De très graves mesures d'annexion sont en préparation pour 2018.

■ Déplacements de populations

À l'intérieur de l'État d'Israël, n'ayant pas réussi à vider totalement de ses habitants le territoire conquis au profit d'une immigration juive, l'État d'Israël tente de contenir la population palestinienne à 20% en poursuivant les déplacements forcés - en violation du droit international - selon différentes méthodes. En Israël, les populations bédouines du Néguev, et celles - en Cisjordanie - des environs de Jérusalem et de la vallée du Jourdain sont particulièrement concernées. Il en va de même pour les Palestiniens de Jérusalem-Est : Israël multiplie les mesures visant à la vider de sa population palestinienne.

Un objectif à Jérusalem comme partout en Palestine : conquérir le maximum de terres avec le minimum de Palestiniens. En Cisjordanie, les politiques de harcèlement des Palestiniens ont un but clair : leur rendre la vie impossible pour les pousser à quitter leur terre natale.

■ Sociocide

Ce terme caractérise la destruction de la capacité d'une société à se maintenir dans le temps, la destruction de ses structures politiques et sociales, mais aussi la disparition d'éléments matériels et immatériels constitutifs de son identité. C'est bien ce processus qui est engagé depuis la Nakba : empêcher la société palestinienne de fonctionner, empêcher ce peuple de vivre dans des conditions normales.

En Palestine occupée, Israël contrôle tout mouvement de la population (check-points/réseaux de murs), enclave villes et villages palestiniens, tente d'étouffer toute résistance par une répression féroce, détruit la société palestinienne de Gaza par un blocus inhumain.

C'est ce qui se joue en Israël et Palestine où Israël entend déposséder les Palestiniens y compris de la narration de leur propre histoire.